

Rubrique: Autorités et droits politiques
Sous-rubrique: Décision
Date de publication: KABVS 11.09.2026
Visible par le public jusqu'au: 11.09.2028
Numéro de publication: RE-VS15-0000001681

Entité de publication

Canton du Valais - Commission cantonale de signalisation routière, Kanton Wallis - Kantonale Kommission für Strassensignalisation, Rue des Creusets 5, 1950 Sion

Décision – Signalisation routière, Massongex

Signalisation et marquage

Signalisation routière

Décision

Commune de Massongex

Suppression du signal OSR 2.49 « Interdiction de s'arrêter » et du marquage existant, pose d'un signal OSR 4.18 « Parcage avec disque de stationnement » assorti de la plaque complémentaire « 4h00, De 07h00 à 19h00, du lundi au vendredi sauf jours fériés » et marquage de deux places de stationnement, à la rue du Stade, sur le territoire de la commune de Massongex.

La mise en place de la signalisation n'interviendra qu'après l'entrée en force de la décision.

Numéro de la décision

268-2026

Moyen de droit / Consultation

La Commission cantonale de signalisation routière, en application des articles 3 LCR et 107 OSR, porte à la connaissance des usagers de la route la présente décision, sujette à recours dans les 30 jours auprès du Conseil d'Etat.

Les documents peuvent, sur rendez-vous, être consultés auprès de la Commission cantonale de signalisation routière, rue des Creusets 5 à Sion ou auprès de la commune de Massongex.

Point de contact

Canton du Valais - Commission cantonale de signalisation routière
Rue des Creusets 5
1950 Sion

Délai

30 jours